



**DOCUMENT JUSTIFICATIF POUR LA RECONNAISSANCE
DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE D'ULTIMATE (FQU) COMME ORGANISME
QUÉBÉCOIS DE RÉGIE SPORTIVE**

Jun 2009
Mis à jour en novembre 2009

AVANT-PROPOS

La reconnaissance d'un organisme de régie sportive est l'une des étapes essentielles à l'évolution d'un sport au Québec. Elle constitue un véritable tremplin pour tout sport encadré puisqu'elle fournit l'occasion d'étoffer sa pratique et son développement et qu'elle ouvre la voie à d'importants progrès dans son déploiement.

La réflexion à la base de cette démarche de reconnaissance a été entreprise en décembre 2005 alors que l'ensemble des associations régionales du Québec se réunissait pour discuter de la création d'une structure organisationnelle les regroupant. La FQU était officiellement fondée le 21 mars 2006 à Québec. Peu de temps après, un étudiant à la maîtrise en kinanthropologie de l'Université de Sherbrooke et ardent pratiquant de l'ultimate rédigeait un essai¹ dans lequel était proposé d'orienter la FQU dans le but de la faire reconnaître auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS). Depuis ce temps, plusieurs documents essentiels et structurants ont été réalisés et les discussions entourant la reconnaissance ont progressé. Le projet de reconnaissance a récemment été mis au haut de la liste des priorités de la FQU et le processus s'est accéléré dans le but de se qualifier pour le cycle 2010-2013 du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ) du MELS. La FQU possède l'appui indéfectible des associations régionales d'ultimate du Québec et de l'Association canadienne d'ultimate (CUPA) dans cette démarche.

Le présent document justificatif présenté au MELS constitue une démonstration en sept points en vue d'obtenir la reconnaissance de la Fédération québécoise d'ultimate (FQU) comme organisme québécois de régie sportive. La structure du document est simple : les règles de reconnaissance² sont énumérées et suivies d'une section explicative démontrant dans quelle mesure la FQU satisfait ces critères. Les références (incluant les liens vers les principaux documents exigés pour la demande de reconnaissance) sont citées en bas de page et sont compilées à la fin du document.

¹ Grégory Verzeaux. *Mise en route d'une fédération québécoise de régie sportive en ultimate*, Essai présenté à la Faculté d'éducation physique et sportive, Université de Sherbrooke, Avril 2007, 190 p.

² Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. [Règles de reconnaissance des organismes québécois de régie sportive](http://www.mels.gouv.qc.ca/loisirSport/pdf/sportActPhys/Regles_ReconnaissanceRegie.pdf). 10 janvier 2007, [En ligne] http://www.mels.gouv.qc.ca/loisirSport/pdf/sportActPhys/Regles_ReconnaissanceRegie.pdf (consulté le 27 avril 2009).

TABLE DES MATIÈRES

<u>AVANT-PROPOS.....</u>	<u>II</u>
<u>TABLE DES MATIÈRES.....</u>	<u>III</u>
<u>1. FQU : CONFORMITÉ COMME ORGANISME SANS BUT LUCRATIF.....</u>	<u>1</u>
<u>2. FQU : EXISTENCE ET RÉALISATION DE PROJETS POUR SES MEMBRES.....</u>	<u>2</u>
<u>3. FQU : MISSION D'INTÉRÊT PUBLIC EN SPORT.....</u>	<u>5</u>
<u>4. FQU : ACCESSIBILITÉ ET STRUCTURE DÉMOCRATIQUE.....</u>	<u>12</u>
<u>6. FQU : RESPONSABILITÉS QUI INCOMBENT À UN ORGANISME QUÉBÉCOIS DE RÉGIE SPORTIVE.....</u>	<u>15</u>
<u>6.1. PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE POUR L'ULTIMATE.....</u>	<u>15</u>
<u>6.2. PROGRAMME DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES CADRES SPORTIFS.....</u>	<u>16</u>
<u>6.3. RÉSEAU DE COMPÉTITION QUÉBÉCOIS D'ULTIMATE.....</u>	<u>17</u>
<u>6.4. RÉGIE DE L'ULTIMATE PAR LA FQU.....</u>	<u>18</u>
<u>6.5. SÉCURITÉ ET INTÉGRITÉ DES PARTICIPANTS ET SPECTATEURS.....</u>	<u>18</u>
<u>6.6. REPRÉSENTATION QUÉBÉCOISE DE L'ULTIMATE AUPRÈS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE.....</u>	<u>18</u>
<u>7. FQU : AFFILIATION AUX ORGANISMES CANADIEN ET INTERNATIONAL.....</u>	<u>19</u>
<u>RÉFÉRENCES.....</u>	<u>20</u>

ANNEXES

ANNEXE A : Règles officielles du Ultimate 11^e édition

ANNEXE B : Règlements du jeu du Ultimate 4 contre 4

ANNEXE C : Règlements pour l'organisation et la participation aux championnats québécois 7 contre 7

ANNEXE D : Règlements de classement de la Fédération Québécoise d'Ultimate pour les tournois d'ultimate 4 contre 4

ANNEXE E : Règlements généraux de la Fédération Québécoise d'Ultimate

ANNEXE F : Politique organisationnelle de la Fédération Québécoise d'Ultimate

ANNEXE G : Document de sécurité de la Fédération Québécoise d'Ultimate

1. FQU : Conformité comme organisme sans but lucratif

Être un organisme privé sans but lucratif, incorporé depuis au moins un an conformément à la troisième partie de la Loi sur les compagnies ou toute autre loi régissant un organisme sans but lucratif, et dont la majorité des membres (individu ou corporation) ne font pas profession (au sens d'en tirer leur revenu principal) des activités qu'ils déploient à l'intérieur de l'organisme.

La corporation « Fédération québécoise d'ultimate » est un organisme privé sans but lucratif incorporé conformément à la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, en date du 21 mars 2006, sous le matricule 1163594840³.

Les objets pour lesquels la constitution en personne morale a été demandée sont : (1) promouvoir l'ultimate auprès de la population et des institutions gouvernementales et privées; (2) favoriser les activités d'ultimate et la poursuite de l'excellence dans ce domaine; (3) coordonner l'ultimate au niveau provincial; et (4) défendre et promouvoir l'intérêt des membres.

La vaste majorité des membres (individu ou corporation) ne font pas profession (n'en tirent pas leur revenu principal) des activités qu'ils déploient à l'intérieur de l'organisme. Selon les dernières données disponibles, seulement quelques membres sont rémunérés pour leurs activités liées à l'ultimate.

Par le passé et en ce moment, la FQU ne possède aucun salarié à temps plein ou à temps partiel. Au niveau des associations régionales membres de la FQU, pour l'année 2008-2009, l'Association de ultimate de Montréal (AUM) comptait deux employés à temps plein et un à temps partiel (période estivale) alors que l'Association des joueuses et joueurs de ultimate de Québec (AJJUQ) en comptait un à temps partiel. De plus, dans quelques associations, des entraîneurs d'équipes juniors sont rémunérés quelques heures par semaines. En 2008-2009, c'est ainsi une très faible proportion des membres de la FQU qui fait profession dans ce sport.

³ Fédération québécoise d'ultimate. « Lettres patentes de la Fédération québécoise d'ultimate ».

2. FQU : Existence et réalisation de projets pour ses membres

Exister et réaliser de façon régulière des projets en faveur de ses membres depuis au moins deux ans.

La FQU réalise de façon régulière des projets en faveur de ses membres depuis sa création en mars 2006. Dès sa fondation, la FQU a été très active pour ses membres. Ses activités se sont cependant intensifiées à l'automne 2007. Ses principales réalisations sont les suivantes :

- Recrutement d'intervenants pour toutes les régions du Québec où l'ultimate est pratiqué.
- Recherche de sources de financement et de bénévoles.
- Collaboration étroite avec les associations sur une multitude de dossiers visant le développement du sport.
- Présence de représentants de la FQU aux AGA des associations régionales.
- Création, le 11 octobre 2007, d'un premier site web et d'un blogue, permettant du même coup à la FQU de diffuser de l'information sur ses activités et d'être en contact avec ses membres. En mai 2009, plus de 150 messages avaient été publiés depuis la création.
- Rencontres d'orientation avec les associations régionales et la CUPA.
- Présence de la FQU aux activités et réunions de l'organisme canadien de régie sportive de l'ultimate (CUPA).
- Organisation des Championnats québécois d'ultimate 4 c. 4 (CQU4) et 7 c. 7 (CQU7).
- Création du Circuit québécois d'ultimate 4 c. 4 et du Classement de la FQU durant la saison d'hiver. Un total de 61 équipes ont participé à la saison 2007-2008 et 96 équipes, à la saison 2008-2009.
- Préparation et adoption de directives aux associations pour l'organisation de tournois.
- Diffusion d'informations à propos de sujets multiples (performance et expériences d'équipes et de joueurs québécois d'ultimate sur la scène canadienne et internationale, incitation à la formation et la certification des entraîneurs, inscription aux tournois canadiens et régionaux, comptes-rendus et rapports d'organisation de tournois, étude de l'attrapé du frisbee, activités du conseil d'administration et du conseil exécutif, compte-rendu de l'assemblée générale annuelle de la FQU, publication des numéros du *Ultimate Canada Magazine*, l'ultimate en fauteuil roulant, couverture médiatique de l'ultimate au Québec).
- Lancement du projet VEUF (Vidéoclips explicatifs ultimate frisbee) visant à encourager les membres à produire des courts métrages expliquant certains aspects des règles de l'ultimate.

- Réalisation et publication des multiples documents de la FQU (procès verbaux, règlements généraux de la FQU, budget, document de sécurité, règlements de la UPA – 11^e édition, etc.).
- Modifications importantes aux Règlements généraux de la FQU en décembre 2008 qui ont favorisé la gestion démocratique de la FQU : les associations régionales affiliées forment désormais le Conseil d'administration.
- Adoption des Règles du jeu de l'ultimate joué en gymnase (octobre 2008).
- Adoption et diffusion des règlements du classement de la FQU pour les tournois 4 c. 4.
- Organisation des Championnats québécois d'ultimate 7 c. 7 permettant aux champions québécois de chacune des catégories de participer aux Championnats canadiens.
- Publication de statistiques sur le nombre de joueurs recensés d'ultimate par région québécoise.
- Publication et mise à jour régulière du classement de la FQU.
- Implication dans l'organisation des premiers Championnats scolaires provinciaux d'ultimate.
- Préparation de divers projets, dont ceux de la reconnaissance du sport et des demandes de soutien financier.
- Diffusion de vidéoclips de séquences de tournois et d'un DVD du CQU4 2008.
- Réalisation et diffusion des résultats d'un sondage de satisfaction à l'égard de l'organisation du CQU4.
- Organisation de deux journées de formation « Coach Level 1 » en mars 2008 données par un formateur de la *Ultimate Players Association* (États-Unis) en attendant l'existence du PNCE canadien. Une cinquantaine de membres de partout au Québec ont suivi la formation.
- Participation à l'élaboration du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) à Ottawa (31 janvier et 1er février 2009).
- Formation d'un comité « formats de tournois » visant à optimiser l'organisation de tournois au Québec.
- Création d'un comité pour le développement junior à l'échelle canadienne en collaboration avec la CUPA.
- Appui à la candidature de Sherbrooke comme ville-hôte des Championnats canadiens d'ultimate en 2010.
- Création du calendrier de la FQU qui rassemble l'ensemble des activités organisées par les membres de la FQU ainsi que les activités organisées dans les provinces voisines et

aux États-Unis auxquels les membres de la FQU participent. La gestion du calendrier est décentralisée et gérée par les membres eux-mêmes.

- Création de divers moyens favorisant la bonne communication entre les associations régionales affiliées (liste d'envoi ara@fqu.ca), les ligues et associations en devenir (ligues@fqu.ca) et le comité exécutif de la FQU (ce@fqu.ca). Plus de 1500 courriels ont été écrits pendant l'année 2008-2009.
- Rédaction de la première version du document de sécurité de la FQU.
- Organisation de deux fins de semaines de discussions (octobre 2007 et octobre 2008) afin de rassembler les associations pour qu'elles se connaissent mieux entre elles, favoriser l'échange des idées, et discuter sur des projets et problèmes communs.

La documentation relative aux activités de la FQU et les projets réalisés à la faveur ses membres depuis sa fondation est accessible à tous sur le site de la fédération.

Voici les liens vers ces fichiers :

<http://fichiers.fqu.ca/Admin>
<http://fichiers.fqu.ca/CE>
<http://fichiers.fqu.ca/CQU4>
<http://fichiers.fqu.ca/CQU7>
<http://fichiers.fqu.ca/CUPA>
<http://fichiers.fqu.ca/Correspondances>

<http://fichiers.fqu.ca/DocTournois>
<http://fichiers.fqu.ca/Junior>
<http://fichiers.fqu.ca/Rapports>
<http://fichiers.fqu.ca/Reglements>
<http://fichiers.fqu.ca/Reunions>
<http://fichiers.fqu.ca/cgi-bin>

Y sont, entre autres, disponibles : le rapport annuel 2008⁴, le procès-verbal de l'AGA 2007⁵ et le procès-verbal de l'AGA 2008⁶.

⁴ Fédération québécoise d'ultimate « Rapport annuel 2008-2009 ». In *Fédération québécoise d'ultimate*. 11 juin 2009, 17 p., [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Reunions/2009/2009-05-18_AGA3/2009-06-11_rapport_annuel_0809.pdf (consultée le 16 juin 2009).

⁵ Fédération québécoise d'ultimate. « Procès verbal de l'AGA du 13 juin 2008 ». In *Fédération québécoise d'ultimate*. 13 juin 2008, 5 p., [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Reunions/2008/2008-06-13_AGA2/2008-0613_PV_AGA2.pdf (consultée le 28 mai 2009).

⁶ Fédération québécoise d'ultimate. « Procès verbal de l'AGA du 18 mai 2009 ». In *Fédération québécoise d'ultimate*. 18 mai 2009, xx p., [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Reunions/2009/2009-05-18_AGA3/2009-05-18_PV_AGA3.pdf (consultée le 3 juillet 2009).

3. FQU : Mission d'intérêt public en sport

*Poursuivre un but d'intérêt public en sport*¹.

¹ Définition ministérielle de « sport » : Activité physique qui fait appel à des habiletés techniques, nécessite un équipement et des installations spécifiques et s'exerce sous la forme de compétitions organisées, suivant des règles reconnues.

L'ultimate est le sport d'équipe compétitif dérivé de la pratique récréative du lancer du « frisbee » ou disque. L'origine de ce sport date d'une quarantaine d'années. La première partie d'ultimate s'est déroulée à l'automne 1968, sur les terrains de la *Colombia High School* à Maplewood, New Jersey. Le sport s'est rapidement propagé sur les campus nord-américains de sorte que la première compétition interuniversitaire s'est déroulée au Nouveau-Brunswick en 1972. Les premiers tournois interuniversitaires ont été organisés à partir de 1975 et les championnats nationaux américains ont suivi peu de temps après. À la fin des années 1970, le sport faisait son apparition sur le continent européen. L'ultimate s'est depuis taillé une place de choix dans le coeur d'une centaine de milliers de joueurs répartis dans plus de 42 pays.

L'ultimate est un sport accessible aux hommes autant qu'aux femmes et prône la mixité des sexes dans la composition des équipes. Mis à part trois équipes compétitives uniquement masculines (Mephisto (Mtl), Demons (Mtl) et Magma (Mtl)) et trois équipes compétitives uniquement féminines (Storm (Mtl), Mystik (Mtl) et QUB (ville de Québec)), l'ultimate au Québec est mixte dans les ligues et lors de tournois.

La mixité

Il existe trois catégories à tous les tous niveaux de compétition: la division ouverte (homme), la division féminine et la division mixte. Généralement, les ligues et les tournois organisés par les Associations régionales sont exclusivement de catégorie mixte. Cette particularité propre à l'Ultimate frisbee implique la présence d'hommes et de femmes sur le même terrain de jeu. Sur le terrain, l'alignement d'une équipe est composé de 4 garçons et de 3 filles à l'extérieur et de 3 garçons et 1 fille à l'intérieur. Chaque personne doit généralement jouer contre une personne du même sexe, et ce, pour respecter l'intégrité de chaque joueur. Cet aspect est également renforcé par l'implication importante des capitaines de chaque équipe lors du déroulement de la partie qui doivent s'assurer que leurs joueurs respectifs respectent l'esprit du jeu. Au niveau junior, les mêmes règlements prévalent, mais les entraîneurs s'assurent que les joueurs en plus de respecter l'esprit du jeu, sont respectueux entre eux.

De plus, une place pour les handicapés se dessine dans la pratique du sport. L'ultimate en fauteuil roulant est une branche en plein essor dans la province⁷. En 2009, un premier tournoi a été organisé sur le territoire de l'AUM. Une ligue est présentement en développement et la FQU surveille les avancées de très près.

L'ultimate reflète en tous points la définition ministérielle de « **sport** ».

Habiletés techniques

L'ultimate est une activité physique qui combine les meilleurs aspects du soccer, du basketball et du football. La pratique de ce sport exige des qualités athlétiques considérables puisqu'elle met continuellement à l'épreuve la rapidité, l'endurance cardiovasculaire et musculaire ainsi que l'agilité des joueurs. Lors d'un match d'ultimate, les joueurs seront appelés à être en mouvement de façon continue, à effectuer des accélérations et des décélérations, à marquer un adversaire, à se démarquer de leurs adversaires, à lancer le disque pour effectuer une passe et à sauter, se pencher et plonger pour capter une passe ou faire une interception.

L'ultimate fait donc appel à un ensemble d'habiletés motrices et techniques peu banales. Les joueurs d'ultimate se doivent d'allier force, puissance, rapidité, équilibre, flexibilité, dextérité manuelle, coordination et précision dans l'exécution des multiples facettes du sport. Ces habiletés sont nécessaires à l'exécution des diverses facettes du jeu : réaliser une multitude de feintes, en utilisant un pied de pivot (à la manière du handball) afin de se dégager du joueur défensif pour effectuer une passe, maîtriser la prise du disque afin d'effectuer un des différents types de lancers répertoriés (revers, coup droit, lancer marteau, le *scoober*, le *push pass*, le *floater*, le *high release*, le *thumber*, le *air bounce*, *inside-out*, *out-side in*, etc.⁸) ou un des différents types d'attrapés répertoriés (à deux mains (crocodile, en pince) ou à une main).

Quelques vidéos de la performance de joueurs québécois d'ultimate donnent un aperçu réaliste des habiletés techniques nécessaires à la pratique du sport^{9 10}.

⁷ Fédération québécoise d'ultimate. « Tournoi d'ultimate en fauteuil roulant le 30 mai à Montréal ». In *Fédération québécoise d'ultimate*. 18 mai 2009, [En ligne] <http://www.fqu.ca/2009/05/ultimate-en-fauteuil-roulant-le-20-mai.html> (consultée le 28 mai 2009).

⁸ Il est important de noter ici que plusieurs des termes de l'ultimate sont en anglais et n'ont pas encore d'équivalent français : il s'agit d'un des nombreux projets de la FQU.

⁹ Francis Beaumont (Équipe Smileys). *CQU4 2008 Ultimate Best Plays Offense*. 2008, [En ligne] <http://video.lessmileys.com/> (consultée le 28 mai 2009).

¹⁰ Ultimate P.Q. *Les règles en 75 secondes*. [En ligne] <http://www.ultimatepq.com/75secondes.aspx> (consultée le 28 mai 2009).

Équipement et installations spécifiques

Les règles qui régissent l'équipement et les installations spécifiques pour la pratique de l'ultimate au Québec sont celles mentionnées en p. 11 du document « Règles officielles du ultimate 11^{ième} édition (UPA 11^e) »¹¹. Elles sont les suivantes :

« 1) Équipement

- A. N'importe quel disque accepté par les deux capitaines d'équipe peut être utilisé. Si les capitaines ne peuvent s'entendre, le disque couramment désigné comme « officiel » par l'*Ultimate Players Association* sera utilisé.
- B. Les joueurs peuvent porter tout vêtement souple qui ne met pas en péril la sécurité des autres joueurs et qui ne confère pas un avantage déloyal.
- C. Les souliers à crampons comportant des pièces dangereuses comme des souliers à crampons de métal, aux crampons de piste et aux crampons usés ayant des arêtes tranchantes ne sont pas permis.
- D. Chaque joueur doit porter un uniforme ou un vêtement qui le distingue des joueurs de l'autre équipe. En tournoi, des uniformes assortis et des chandails numérotés sont recommandés.
- E. Les joueurs ne peuvent utiliser leurs vêtements ou leur équipement pour aider ou entraver déloyalement les mouvements du disque ou d'un autre joueur.

2) Terrain de jeu (installations spécifiques)

- A. Un terrain de jeu standard est une zone rectangulaire correspondant aux dimensions présentées dans le diagramme en annexe 1. (annexe des Règles officielles du ultimate 11^{ième} édition)
- B. L'« aire de jeu » est le terrain de jeu à l'exception des zones de but.
- C. Les lignes de but séparent l'aire de jeu des zones de but et elles font partie de l'aire de jeu.
- D. Le terrain de jeu et ses alentours doivent essentiellement être plats, libres d'obstructions et offrir une sécurité raisonnable pour les joueurs. Un gazon coupé court est la surface recommandée et toutes les lignes devraient être marquées.
- E. Les coins de l'aire de jeu et des zones de but doivent être marqués de cônes flexibles de couleur voyante (les balises).
- F. Il est recommandé que des lignes soient établies à trois et cinq mètres des lignes de périmètre du terrain de jeu.
 - 1. Les spectateurs et les équipements devraient rester à l'extérieur de la ligne de cinq mètres pour maintenir le périmètre du terrain sécuritaire et dégagé durant le jeu.

¹¹ Ultimate Players Association. *Les règles officielles du ultimate 11^{ième} édition*. Traduit en français par Raymond Chevalier (FUL) et révisé par Lorne Beckman (AUM), 2007, 58 p., [En ligne] http://www.montrealultimate.ca/files/regles_11_edition_2007.pdf (consultée le 28 mai 2009).

2. Les équiéiers et entraîneurs devraient rester à l'extérieur de la ligne de trois mètres pour permettre le jeu adjacent au terrain de jeu.

G. Si le jeu est obstrué par des équiéiers, entraîneurs, spectateurs ou objets à moins de cinq mètres du terrain de jeu, tout joueur obstrué ou lanceur en possession peut appeler cette infraction. Le jeu est repris au compte atteint plus un, ou 9 si supérieur à 8.

Compétition organisées

L'ultimate s'exerce au Québec sous la forme de compétitions organisées tout au long de l'année. Il existe des championnats régionaux, provinciaux, nationaux et internationaux, suivant des règles reconnues (prochain point). En voici des exemples :

- La FQU organise annuellement le Circuit québécois d'ultimate 4 c. 4 (CQU4)¹² et les Championnats québécois qui terminent la saison et rassemblent les huit meilleures équipes au classement¹³.
- La FQU organise annuellement les Championnats québécois d'ultimate 7 c. 7 (CQU7)¹⁴, lesquels agissent comme qualifications aux Championnats canadiens.
- Les associations régionales supervisent annuellement plusieurs ligues et tournois sur leur territoire respectif¹⁵.
- Les championnats canadiens sont organisés annuellement par la CUPA et le Québec y participe (4 à 7 équipes chaque année). La ville de Sherbrooke et l'Association d'Ultimate de Sherbrooke (AUS) sont présentement dans la course pour devenir la ville-hôte de ces championnats en 2010.

¹² Fédération québécoise d'ultimate. « Blogue, Section CQU4 ». In *Fédération québécoise d'ultimate*. S.d., [En ligne] <http://www.fqu.ca/search/label/CQU4> (consultée le 28 mai 2009).

¹³ Fédération québécoise d'ultimate. *Règlements du classement de la FQU pour les tournois d'ultimate 4 contre 4 de la saison hiver 2008-2009*. Version adoptée le 26 octobre 2008, 5 p., [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Reglements/2008-10-26_Reglements_Classement_FQU.pdf (consultée le 28 mai 2009).

¹⁴ Fédération québécoise d'ultimate. « Blogue, Section CQU7 ». In *Fédération québécoise d'ultimate*. S.d. [En ligne] <http://www.fqu.ca/search/label/CQU7> (consultée le 28 mai 2009).

¹⁵ Fédération québécoise d'ultimate. *Descriptif des associations membres de la FQU 2008-2009*. 2 juin 2009, 21 p., [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Reunions/2009/2009-06-02_CE/Descriptif_des_assos_2008-2009.pdf (consultée le 16 juin 2009).

- La FQU favorise l'utilisation des directives de la UPA¹⁶ et de la CUPA¹⁷ pour l'organisation de tournois d'ultimate en sol québécois.

Règles reconnues :

Les Règles officielles du ultimate 11^{ième} édition¹⁸, reconnues par tous les associations et joueurs québécois, gouvernent la pratique de l'ultimate pour toutes formes de compétition au Québec. Ces règles incluent également de nombreuses consignes de sécurité. L'utilisation de cette version des règlements a été adoptée lors de la deuxième Assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise d'Ultimate qui eu le 20 octobre 2007. Il a alors été décidé que toutes les associations régionales utiliseraient ceux-ci dans leurs ligues locales et dans les tournois qu'ils organisent et dans tous les événements chapeautés par la Fédération Québécoise Ultimate.

En voici les paramètres généraux :

« A. Description

L'ultimate est un sport de disque sans contact joué entre deux équipes de sept joueurs. L'objectif du jeu est de marquer des points. Un point est marqué lorsqu'un joueur attrape toute passe légale dans la zone de but qu'il attaque. Un joueur ne peut courir lorsqu'il détient le disque. Le disque avance par des passes à d'autres joueurs. Les passes peuvent se faire dans n'importe quelle direction. Lorsqu'une passe est incomplète, il y a un changement de possession du disque et les rôles offensifs et défensifs sont inversés.

D. Les organisateurs de rencontres

Les organisateurs d'une rencontre peuvent modifier les règlements pour les adapter à la logistique entourant la tenue de l'événement. Ces modifications peuvent comprendre, par exemple : la durée des matchs, la limite maximale de points par match, la durée de la mi-temps, le nombre de temps morts, l'imposition de pénalités de retard de début de match, les exigences vestimentaires et le rôle des observateurs. Toute modification doit être communiquée avant le début de la compétition.

¹⁶ Ultimate Players Association. *The UPA Manual of Championship Series Tournament Formats*. Version 4.0, 12 juillet 2005, 92 p., [En ligne] http://www.upa.org/files/Format_Manual_Version_4.0%20_8.17.05.pdf (consultée le 28 mai 2009).

¹⁷ Association canadienne d'ultimate. *Guide de directives pratiques pour les Championnats Canadiens d'Ultimate*. S.d., 16 p., [En ligne] http://www.canadianultimate.com/files/Guide_%20de%20CCU%202009-P.doc (consultée le 28 mai 2009).

¹⁸ Ultimate Players Association. *Les règles officielles du ultimate 11^e édition*.

E. Règles générales et règles spécifiques

La plupart des règles ont une portée générale et couvrent bon nombre de situations de jeu. Lorsqu'une règle couvre une situation spécifique, elle a préséance sur les règles générales.

Ce dernier article stipule que les règles générales (règlements officielles 11^e édition) s'appliquent par défaut lors des activités. Or, lorsqu'il y a des règles particulières établies par une association régionale dans une ligue ou un tournoi, cette règle spécifique aura préséance sur la règle générale. Par exemple, dans la ligue de Montréal, le bloc du pied est défendu alors que dans les règlements, cette pratique est permise.

L'ultimate mise sur l'auto-arbitrage pour assurer le bon déroulement des rencontres. Tous les joueurs sont chapeautés par la philosophie de base de l'ultimate : le concept d'esprit du jeu, ou « *spirit of the game* ». Intégrée aux règlements, cette philosophie unique constitue l'élément central du sport.

L'auto-arbitrage se définit ainsi :

Chaque joueur est responsable de l'appel des fautes et des « hors limite » dans lesquels il est impliqué. Les joueurs résolvent eux-mêmes leurs différends. Si un joueur s'estime victime d'une faute ou bien d'en avoir commis une, il doit simplement dire à voix haute " FAUTE ". Cette règle s'applique aussi dans le cas de violations tel que le transport et les interférences (picks). Si le joueur, à qui l'on attribue une faute ou une violation, n'est pas d'accord avec l'appel, il n'a qu'à simplement dire " JE CONTESTE ", et s'il est d'accord avec la faute appelée, il n'a qu'à dire « JE NE CONTESTE PAS ». Il existe plusieurs mécanismes pour la reprise du jeu dépendamment du type de faute. Ces mécanismes seront expliqués dans le prochain paragraphe qui portera sur tous les types de fautes et leur incidence sur la reprise du jeu. Il est important de savoir qu'à l'article 19, intitulé Étiquette¹⁹, des règles formelles ont été établies afin que même les joueurs débutants ne soient pas désavantagés par leur méconnaissance des règlements.

« A. Si une infraction survient et n'est pas appelée, le joueur ayant commis l'infraction devrait informer le joueur lésé ou son équipe de l'infraction.

[..]

E. Si un joueur novice commet une infraction en ignorant sincèrement une règle, il devrait être normal que le jeu soit arrêté et que l'infraction soit expliquée

[...]

¹⁹ Ultimate Players Association. *Les règles officielles du ultimate 11^{ième} édition*. Traduit en français par Raymond Chevalier (FUL) et révisé par Lorne Beckman (AUM), 2007, [En ligne] http://www.montrealultimate.ca/files/regles_11_edition_2007.pdf (consultée le 28 mai 2009), page 46

- G. En plus de la présomption qu'aucun joueur ne transgressera volontairement les règles, il est également attendu qu'ils feront tous les efforts possibles pour éviter les infractions. »

Infractions, fautes et reprise du jeu

Tous les types d'infraction, de fautes et leur incidence sur la reprise du jeu sont définis à l'article 16 des *Règles officielles du ultimate 11^e édition*. Généralement, il y a très peu de discussion lorsqu'une faute est appelée, puisque le joueur à qui la faute est appelée n'a qu'à contester en cas de désaccord, c'est son seul recours. Les capitaines ont d'ailleurs comme rôle d'assurer une reprise de jeu rapide et harmonieuse en aidant les joueurs lorsqu'une faute est appelée.

Au niveau compétitif (provincial, national et international), des observateurs reconnus et ayant reçu une formation préalable par la Canadian Ultimate Players Association (CUPA) ou par la Ultimate Players Association (UPA) sont présents lors des matchs d'envergure importante (demi-finale, finale) ou sur demande d'une des deux équipes lors des matchs réguliers. L'article 18 des règles officielles de la UPA le rôle de ces intervenants :

« XVIII. Observateurs

A. Des observateurs peuvent être utilisés si les capitaines ou les organisateurs d'une rencontre le souhaitent. Les observateurs ne sont pas des joueurs et leur rôle est d'observer le jeu avec soin.

B. Les observateurs peuvent exercer un, quelques uns ou tous les rôles suivants :

1. Suivre les temps limites et annoncer les avertissements et expirations qui s'y rapportent.
2. Résoudre les différends entre les joueurs : a. Tout joueur impliqué dans un différend peut demander l'intervention d'un observateur. b. Un observateur peut intervenir directement pour résoudre un différend qui se prolonge indûment. c. Si un observateur est impliqué dans la résolution d'un différend, le jeu reprend avec une validation.
3. Blâmer ou expulser des joueurs pour des manquements à l'esprit sportif. Ceci inclut l'attribution de la responsabilité d'un délai de jeu à un joueur spécifique.
4. Exprimer des opinions sur tout autre événement survenant sur le terrain (comme les appels de lignes ou de hors-jeu), à l'intérieur des limites prédéterminées par les organisateurs d'une rencontre.

C. En jouant en présence d'observateurs, les joueurs acceptent de se soumettre aux décisions des observateurs. »

4. FQU : Accessibilité et structure démocratique

Être un organisme accessible à l'ensemble des citoyens ou aux délégués d'organismes intéressés par les buts et les objectifs qu'il poursuit, et dont les structures internes garantissent le contrôle démocratique par les membres.

La FQU est un organisme ouvert et accessible à tous joueurs et les associations d'ultimate au Québec. Elle est composée des catégories de membres suivants : associations régionales affiliées (ARA) et associations régionales non affiliées (ARNA)

Chaque joueur québécois d'ultimate, via la participation de son association régionale peut donc adhérer à la FQU (les membres individuels adhèrent d'abord à leur association régionale, qui elle s'affilie à la FQU). En date de l'assemblée générale annuelle du 18 mai 2009, sept associations régionales d'ultimate et leurs 3537 membres étaient affiliés à la FQU. Depuis, l'Association d'Ultimate de Gaspé est devenue membre pour un total de huit associations membres et environ 4000 joueurs d'Ultimate. Une cotisation annuelle pour les ARA (2 \$/membre pour l'année 2009) est établie à titre de frais d'adhésion ou de participation. L'adhésion d'une association à titre de ARA lui confère un siège, en tant que personne morale, au conseil d'administration de la fédération.

En plus d'expliquer en détails les conditions d'adhésion pour les différentes catégories de membres ci-haut mentionnés, les « Règlements généraux de la Fédération québécoise d'ultimate »²⁰ décrivent la structure interne garantissant le contrôle démocratique par les membres. Les piliers démocratiques de la FQU sont le conseil d'administration où siègent chacune des ARA et deux membres du comité exécutif, l'assemblée générale annuelle composée des membres du conseil d'administration excluant les deux membres du comité exécutif de la FQU, un comité exécutif composé de cinq à neuf membres élus lors de l'assemblée générale²¹. Chacune de ces instances est caractérisée par un processus consultatif et décisionnel juste et équitable.

²⁰ Fédération québécoise d'ultimate. *Règlements généraux de la Fédération québécoise d'ultimate*. 5 décembre 2008, 15 p., [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Reglements/2008-12-05_RG_adoptes.pdf (consultée le 28 mai 2009).

²¹ Fédération québécoise d'ultimate. *Conseils exécutifs et conseils d'administration 2007-2008-2009*. 3 juin 2009, 2 p., [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Reunions/2009/2009-06-02_CE/membres_CE_et_CA_FQU_2007-2008-2009.pdf (consultée le 16 juin 2009).

5. FQU : Sécurité et intégrité des participants et spectateurs

Posséder un règlement de sécurité assurant, à l'intérieur de son champ d'activité, la sécurité et l'intégrité des participants et des spectateurs.

La pratique de l'ultimate est balisée par des règlements techniques^{22 23} connus et acceptés par les associations et joueurs québécois. De plus, la FQU possède des normes concernant l'organisation et le déroulement d'un événement sanctionné (ANNEXES C et D).

Lors de tout événement sanctionné, la sécurité des spectateurs et des participants est généralement assurée par les capitaines d'équipe et les organisateurs. La sécurité dans la pratique de l'ultimate est également garantie au moyen du respect par les participants de la « Charte de l'esprit du jeu »²⁴.

Intégrité des participants :

Enfin, la FQU possède un document de sécurité²⁵ complet, lequel a été adopté lors de l'AGA du 18 mai 2009 à Québec. Ces règlements portent sur les éléments prévus au « [Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité](#) »²⁶. Il contient, notamment, des dispositions sur :

1. les normes concernant les installations et les équipements d'entraînement
2. les normes concernant la participation à l'entraînement et à la compétition
3. les normes concernant la formation et les responsabilités des entraîneurs
4. les normes concernant la formation et les responsabilités des personnes chargées de l'application des règles du jeu et des règles de sécurité

²² Ultimate Players Association. *Les règles officielles du ultimate 11^{ème} édition*.

²³ Fédération québécoise d'ultimate. *Règlements du jeu de l'ultimate 4 contre 4*. Version adoptée le 26 octobre 2008, 5 p., [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Reglements/2008-10-26_Reglements_Ultimate_4contre4.pdf (consultée le 28 mai 2009).

²⁴ Ultimate Players Association. *Les règles officielles du ultimate 11^{ème} édition*, p. 56.

²⁵ Fédération québécoise d'ultimate. *Règlement de sécurité de la Fédération québécoise d'ultimate*. 18 mai 2009, 21 p., [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Reunions/2009/2009-05-18_AGA3/Document_de_securite_revise.doc (consultée le 28 mai 2009).

²⁶ Québec. « Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité ». *Loi sur la sécurité dans les sports*. Éditeur officiel du Québec (L.R.Q., c. S-3.1, a. 55 et 55.2). 14 mai 2009, [En ligne] http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_3_1/S3_1.htm

5. les normes de concernant l'organisation et le déroulement d'une compétition intérieure ou extérieure
6. les sanctions en cas de non-respect du règlement

La FQU a déposé ses règlements techniques au MELS et ils sont en cours d'approbation
La FQU veillera ensuite à ce que ses membres les respectent.

6. FQU : Responsabilités qui incombent à un organisme québécois de régie sportive

Être mandaté par ses membres et assumer les responsabilités qui incombent à une fédération sportive québécoise; élaborer et mettre en oeuvre un plan stratégique de développement de sa (ses) discipline (s), mettre en oeuvre des programmes de formation et de perfectionnement des cadres sportifs, collaborer à l'élaboration et à la gestion d'un réseau de compétitions québécois dans sa (ses) discipline (s), régir sa (ses) discipline (s) dans son champ d'activité², assurer la sécurité et l'intégrité des participants et des spectateurs, représenter la structure québécoise de son (ses) sport (s) auprès de l'(des) association (s) canadienne (s) concernée (s).

² dans le cas où plus d'un organisme prétendant régir la pratique d'un sport donné (ou des sports étroitement apparentés) demanderaient d'être reconnus et dans le cas où un organisme solliciterait la reconnaissance et qu'il régite une discipline qui s'apparente étroitement à une discipline régie par une fédération québécoise déjà reconnue, le Ministère — fidèle à sa volonté d'éviter la multiplication des organismes — pourrait reconnaître un regroupement de tels organismes. À défaut, seul sera reconnu l'organisme qui réunit la majorité des participants québécois de la discipline — et ce, sur la plus grande partie possible du territoire québécois —, à condition qu'il assume les responsabilités d'une fédération québécoise énumérées au point F.

La FQU est une association mandatée par ses membres et assume, voire désireuse d'assumer, les responsabilités qui incombent à un organisme québécois de régie sportive.

6.1. Plan stratégique de développement de l'excellence sportive pour l'ultimate.

La FQU favorise le développement de l'excellence sportive en ultimate. Elle encourage la présence d'un niveau de compétition sain et soutenu à l'intérieur des ligues et lors de tournois. Comme dans tout rendez-vous sportif, en plus de l'esprit sportif et de l'importance de la participation, le désir du dépassement, l'effort individuel et collectif ainsi que la performance constituent des éléments fondamentaux.

Plusieurs équipes membres de ligues québécoises d'ultimate visent un haut niveau de compétition. Les équipes les plus performantes du Québec se rencontrent lors des championnats québécois 4 c. 4 et 7 c. 7. En plus, de quatre à sept équipes québécoises se rendent chaque année sur la scène nationale lors des championnats canadiens, la crème de la compétition au pays. La FQU supporte moralement (et éventuellement financièrement) ces équipes et diffuse les résultats de leurs performances.

Enfin, plusieurs équipes et joueurs québécois de haut calibre se rendent sur la scène internationale afin de participer à des compétitions regroupant les meilleurs au monde.

Plusieurs joueurs québécois voient leur excellence récompensée lorsqu'ils parviennent à se tailler une place sur l'équipe canadienne et représentent le pays lors de grands rendez-vous internationaux. La FQU offre une vitrine à ces joueurs et à ces équipes d'élite sur son blogue, section « international »²⁷. Ce type de performances démontre qu'il existe réellement un cheminement individuel et collectif dans la pratique du sport, de l'initiation à l'excellence.

Enfin, en collaboration avec les associations régionales, la FQU a élaboré un plan de développement de la pratique sportive. Les sphères de la compétition et de l'excellence se retrouvent au cœur de ce document; leurs composantes y sont définies et leur importance y est réaffirmée.

6.2. Programme de formation et de perfectionnement des cadres sportifs

Au niveau de la formation et du perfectionnement des cadres sportifs, la FQU adhère au « Programme national de certification des entraîneurs » (PNCE) offert par Sport Québec et qui regroupe plusieurs disciplines sportives. Depuis 2007, la fédération encourage les entraîneurs d'ultimate à profiter de ce programme en suivant les formations qui sont données annuellement dans toutes les régions administratives du Québec.

Un programme précis de formation des entraîneurs à l'ultimate n'existe toujours pas au pays, mais ce projet avance rapidement, notamment, grâce au leadership de la FQU. La fédération participe, à l'intérieur des instances de la CUPA, à l'élaboration d'un tel programme. D'ailleurs, le 24 septembre 2009, la CUPA (Canadian ultimate players association) a été acceptée par l'Association canadienne des entraîneurs dans le but de développer un programme national de certification des entraîneurs (PNCE). Une décision doit être rendue en juin au sujet de l'acceptation et la reconnaissance du PNCE canadien d'ultimate par l'association canadienne des entraîneurs.

En attendant la concrétisation d'un programme canadien, la FQU organise occasionnellement des journées de formation d'entraîneur. Par exemple, en mars 2008, un formateur de la *Ultimate Players Association* (États-Unis) est venu au Québec offrir le cours *Coach Level 1*. Une cinquantaine de membres de partout au Québec ont suivi la formation.

²⁷ Fédération québécoise d'ultimate. « Blogue, Section International ». In *Fédération québécoise d'ultimate*. S.d., [En ligne] <http://www.fqu.ca/search/label/International> (consultée le 28 mai 2009).

Au niveau des associations, dans le but de perfectionner la pratique du sport, plusieurs camps et cliniques sont annuellement offerts aux joueurs. Plusieurs entraîneurs et mentors en profitent pour parfaire leurs connaissances en enseignement de la discipline.

Enfin, Ultimaction, organisme québécois voué à la promotion d'une vie active et à la pratique de l'ultimate chez les jeunes est également actif sur le plan de la formation et du perfectionnement des cadres sportifs. Depuis 2004, cet organisme a touché plus de 5000 jeunes et 200 enseignants à travers le Québec. Ils ont, entre autres, rédigé un important document d'encadrement pour les entraîneurs québécois d'ultimate.

6.3. Réseau de compétition québécois d'ultimate

Comme il est indiqué au chapitre 3, l'ultimate s'exerce au Québec sous la forme de compétitions organisées tout au long de l'année. Il existe des championnats provinciaux, nationaux et internationaux ainsi que des tournois et des ligues au niveau des associations régionales. Ce réseau de compétition québécois d'ultimate est bien connu des membres, publicisé, accessible et structuré dont voici quelques exemples :

- La FQU organise annuellement le Circuit québécois d'ultimate 4 c. 4 (CQU4)²⁸ et les Championnats québécois qui terminent la saison et rassemblent les huit meilleures équipes au classement²⁹.
- La FQU organise annuellement les Championnats québécois d'ultimate 7 c. 7 (CQU7)³⁰, lesquels agissent comme qualifications aux Championnats canadiens.
- Les associations régionales supervisent annuellement plusieurs ligues et tournois sur leur territoire respectif³¹.
- Les championnats canadiens sont organisés annuellement par la CUPA et le Québec y participe (4 à 7 équipes chaque année). La ville de Sherbrooke et

²⁸ Fédération québécoise d'ultimate. « Blogue, Section CQU4 ».

²⁹ Fédération québécoise d'ultimate. *Règlements du classement de la FQU*.

³⁰ Fédération québécoise d'ultimate. « Blogue, Section CQU7 ».

³¹ Fédération québécoise d'ultimate. *Descriptif des associations membres de la FQU 2008-2009*.

l'Association d'Ultimate de Sherbrooke (AUS) sont présentement dans la course pour devenir la ville-hôte de ces championnats en 2010.

- La FQU favorise l'utilisation des directives de la UPA³² et de la CUPA³³ pour l'organisation de tournois d'ultimate en sol québécois.

6.4. Régie de l'ultimate par la FQU

Comme il est démontré dans les chapitres précédents, la FQU régit la discipline sportive qu'est l'ultimate au Québec. La fédération réalise de façon régulière des activités en faveur de ses membres, fédère les associations régionales d'ultimate, fait la promotion du sport, fournit des structures et de l'encadrement pour la pratique sportive, élabore des plans et des projets nationaux pour le sport et diffuse une grande quantité d'informations. Bref, la FQU est mandatée par ses membres et assume les responsabilités qui incombent à une fédération sportive. Après des joueurs québécois, elle possède la notoriété et la reconnaissance nécessaire à cette fin.

6.5. Sécurité et intégrité des participants et spectateurs

Comme il est mentionné au chapitre 5, la FQU assure la sécurité et l'intégrité des participants et des spectateurs de sa discipline sportive au Québec. La présence d'un règlement de sécurité et d'autres documents cités au chapitre 5 en font foi.

6.6. Représentation québécoise de l'ultimate auprès de l'association canadienne

La FQU est affiliée à l'organisme canadien régissant l'ultimate, l'Association canadienne d'ultimate (*Canadian Ultimate Players Association*, CUPA). Pour plus de détails, veuillez vous référer au chapitre suivant (chapitre 7).

³² Ultimate Players Association. *The UPA Manual of Championship Series Tournament Formats*.

³³ Association canadienne d'ultimate.

7. FQU : Affiliation aux organismes canadien et international

Être affilié à l'organisme canadien régissant la discipline, s'il y en a un³, qui est lui-même affilié à l'organisme international reconnu par le Comité international olympique (CIO) ou le Comité international paralympique (CIP).

³ dans le cas où une fédération québécoise déjà reconnue serait en situation de litige avec l'organisme canadien régissant la discipline, le Ministère ne remettrait pas automatiquement en question la reconnaissance de cet organisme québécois.

La FQU est affiliée à l'organisme canadien régissant l'ultimate, l'Association canadienne d'ultimate (*Canadian Ultimate Players Association*, CUPA). Cet organisme est reconnu par la *World Flying Disc Federation* (WFDF) comme administrateur d'ultimate au Canada. La WFDF est reconnue par l'Association générale des fédérations internationales de sports (AGFIS), elle-même membre du Comité international olympique (CIO).

La CUPA sert les intérêts des associations d'ultimate et des joueurs à travers le pays et contribue à la croissance et au développement du sport à tous les niveaux. En 2007, la CUPA a soumis sa candidature à Sport Canada afin d'obtenir du financement à titre d'organisme national de sport (ONS) et travaille activement être reconnue comme un ONS.

La CUPA identifie la FQU comme membre actif au sein de la communauté canadienne d'ultimate et partenaire provincial. Ainsi, la CUPA reconnaît la Fédération québécoise d'ultimate en tant qu'organisme régissant l'ultimate au Québec³⁴. La CUPA reconnaît que la FQU travaille sans relâche à promouvoir le sport au Québec et appuie pleinement sa candidature afin d'être officiellement reconnue en tant qu'organisme de régie sportive au Québec. Trois sièges sur 14 sont réservés pour des représentants québécois au conseil d'administration de la CUPA.

³⁴ Fédération québécoise d'ultimate. *Lettre de soutien de la CUPA*. 10 mars 2009, 1 p., [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Correspondances/2009-03-10_Lettre_soutien_CUPA.pdf (consultée le 28 mai 2009).

RÉFÉRENCES

- Association canadienne d'ultimate. *Guide de directives pratiques pour les Championnats Canadiens d'Ultimate*. S.d., 16 p., [En ligne] http://www.canadianultimate.com/files/Guide_%20de%20CCU%202009-P.doc (consultée le 28 mai 2009).
- Beaumont, Francis (Équipe Smileys). *CQU4 2008 Ultimate Best Plays Offense*. 2008, [En ligne] <http://video.lessmileys.com/> (consultée le 28 mai 2009).
- Fédération québécoise d'ultimate. « Blogue, Section CQU4 ». In *Fédération québécoise d'ultimate*. S.d., [En ligne] <http://www.fqu.ca/search/label/CQU4> (consultée le 28 mai 2009).
- . « Blogue, Section CQU7 ». In *Fédération québécoise d'ultimate*. S.d., [En ligne] <http://www.fqu.ca/search/label/CQU7> (consultée le 28 mai 2009).
- . « Blogue, Section International ». In *Fédération québécoise d'ultimate*. S.d., [En ligne] <http://www.fqu.ca/search/label/International> (consultée le 28 mai 2009).
- . *Conseils exécutifs et conseils d'administration 2007-2008-2009*. 3 juin 2009, 2 p., [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Reunions/2009/2009-06-02_CE/membres_CE_et_CA_FQU_2007-2008-2009.pdf (consultée le 16 juin 2009).
- . *Descriptif des associations membres de la FQU 2008-2009*. 2 juin 2009, 21 p., [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Reunions/2009/2009-06-02_CE/Descriptif_des_assos_2008-2009.pdf (consultée le 16 juin 2009).
- . « Lettres patentes de la Fédération québécoise d'ultimate ». Fait à Québec le 21 mars 2006.
- . *Lettre de soutien de la CUPA*. 10 mars 2009, 1 p., [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Corres_pondances/2009-03-10_Lettre_soutien_CUPA.pdf (consultée le 28 mai 2009).
- . « Procès verbal de l'AGA du 13 juin 2008 ». In *Fédération québécoise d'ultimate*. 13 juin 2008, 5 p., [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Reunions/2008/2008-06-13_AGA2/2008-0613_PV_AGA2.pdf consultée le 28 mai 2009).
- . « Procès verbal de l'AGA du 18 mai 2009 ». In *Fédération québécoise d'ultimate*. 18 mai 2009, xx p., [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Reunions/2009/2009-05-18_AGA3/2009-05-18_PV_AGA3.pdf (consultée le 3 juillet 2009).
- . « Rapport annuel 2008-2009 ». In *Fédération québécoise d'ultimate*. 11 juin 2009. [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Reunions/2009/2009-05-18_AGA3/2009-06-11_rapport_annuel_0809.pdf (consultée le 28 mai 2009).

----- . *Règlements du classement de la FQU pour les tournois d'ultimate 4 contre 4 de la saison hiver 2008-2009*. Version adoptée le 26 octobre 2008, 5 p., [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Reglements/2008-10-26_Reglements_Classement_FQU.pdf (consultée le 28 mai 2009).

----- . *Règlements du jeu de l'ultimate 4 contre 4*. Version adoptée le 26 octobre 2008, 5 p., [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Reglements/2008-10-26_Reglements_Ultimate_4contre4.pdf (consultée le 28 mai 2009).

----- . *Règlements généraux de la Fédération québécoise d'ultimate*. 5 décembre 2008, 15 p., [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Reglements/2008-12-05_RG_adoptes.pdf (consultée le 28 mai 2009).

----- . *Règlement de sécurité de la Fédération québécoise d'ultimate*. 18 mai 2009, 21 p., [En ligne] http://fichiers.fqu.ca/Reunions/2009/2009-0518_AGA3/Document_de_securite_revise.doc (consultée le 28 mai 2009).

----- . « Tournoi d'ultimate en fauteuil roulant le 30 mai à Montréal ». In *Fédération québécoise d'ultimate*. 18 mai 2009, [En ligne] <http://www.fqu.ca/2009/05/ultimate-en-fauteuil-roulant-le-20-mai.html> (consultée le 28 mai 2009).

Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. [Règles de reconnaissance des organismes québécois de régie sportive](http://www.mels.gouv.qc.ca/loisirSport/pdf/sportActPhys/ReglesReconnaissanceRegie.pdf), 10 janvier 2007, [En ligne] <http://www.mels.gouv.qc.ca/loisirSport/pdf/sportActPhys/ReglesReconnaissanceRegie.pdf> (consultée le 28 mai 2009).

----- . « Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité ». *Loi sur la sécurité dans les sports*. Éditeur officiel du Québec (L.R.Q., c. S-3.1, a. 55 et 55.2). 14 mai 2009, [En ligne] http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_3_1/S3_1.htm

----- . « [Règlement sur les modalités d'une demande d'approbation ou de modification d'un règlement de sécurité](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_3_1/S3_1.htm) ». *Loi sur la sécurité dans les sports*. Éditeur officiel du Québec (L.R.Q., c. S-3.1, a. 55 et 55.2). 14 mai 2009, [En ligne] http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_3_1/S3_1.htm consultée le 28 mai 2009).

Ultimate Players Association. *Les règles officielles du ultimate 11^{ième} édition*. Traduit en français par Raymond Chevalier (FUL) et révisé par Lorne Beckman (AUM), 2007, 58 p., [En ligne] http://www.montrealultimate.ca/files/regles_11_edition_2007.pdf (consultée le 28 mai 2009).

----- . *The UPA Manual of Championship Series Tournament Formats*. Version 4.0, 12 juillet 2005, 92 p., [En ligne] http://www.upa.org/files/Format_Manual_Version_4.0%208.17.05.pdf (consultée le 28 mai 2009).

Ultimate P.Q. *Les règles en 75 secondes*. [En ligne] <http://www.ultimatepq.com/75secondes.aspx> (consultée le 28 mai 2009).

Verzeaux, Grégory. *Mise en route d'une fédération québécoise de régie sportive en ultimate*,
Essai présenté à la Faculté d'éducation physique et sportive, Université de Sherbrooke,
Avril 2007, 190 p.